



CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES CLUBS

ARTICLE 1) OBJET

Le présent règlement a pour but de compléter la réglementation fédérale sur les championnats des clubs qui sous la responsabilité du comité départemental.

ARTICLE 2) PILOTAGE

Le pilotage est sous la responsabilité de la commission sportive du CD64. Il est désigné un référent spécifique au suivi de ces championnats.

- Jean Marc CAPBLANCQ
- Sylvie MAZURIER
- Michèle DEBAIGT
- Mathieu ROGER

ARTICLE 3) TYPES DE CHAMPIONNATS SUIVIS

Le Comité Départemental des Pyrénées Atlantiques gère cinq types de Championnats Départementaux des Clubs :

- CDC division 1,
 - ouvert à tous les licenciés.
- CDC Promotion,
 - réservé aux licenciés en classification **promotion** uniquement.
- CDC Féminin,
 - réservé aux licenciées de sexe **féminin**.
- CDC Jeunes,
 - réservé aux licenciés de catégories **benjamins, minimes, cadet et juniors**.
- CDC Vétérans,
 - Est ouvert à tous les licenciés ayant **60 dans l'année ou plus**.

ARTICLE 4) GESTION DES JOUEURS « BRULES » OU JOUEUSES « BRULEES »

Rappel du règlement fédéral article 10 du règlement fédéral:

10.1 Changement d'équipe :

Pour éviter que des joueurs puissent jouer dans différentes équipes de leur club, pour un même championnat (open, féminin, vétérans) le comité départemental a pris les mesures suivantes :

Mesure générale :

- - Établir des listes de joueurs par équipe (la liste n'est pas limitative et peut être évolutive en cours de saison mais ne doit pas inclure des joueurs ayant joué pour une autre équipe)



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports
Comité Départemental de Pétanque des Pyrénées-Atlantiques

Siège : Centre Départemental Nelson Paillou
12, Rue du Professeur Garrigou Lagrange - 64075 PAU Cedex
Tel. : 05 59 14 19 72 - cd64@petanque.fr



Mesure pratique :

Les clubs doivent faire parvenir à leur comité départemental dans un délai minimum de 15 jours avant la 1^{ère} journée de compétition, les listes initiales de joueurs participant pour chaque équipe engagée (CDC, CRC et CNC).

Toutefois 2 joueurs maximum pourront changer d'équipe mais uniquement pour une division supérieure et ils ne pourront plus en changer par la suite. De même une équipe ne pourra pas comporter plus de 2 joueurs venant d'une division inférieure.

Participation multiple :

Les championnats open, féminin, vétérans et jeu provençal étant des compétitions différentes, un joueur peut s'engager dans l'ensemble des championnats des clubs. Il en est de même pour un jeune déjà inscrit dans sa catégorie désirent participer au championnat open, féminin ou jeu provençal.

10.1 – Joueurs mutés :

Un seul joueur muté extra départemental est autorisé par équipe

Les comités de pilotage des différents niveaux ont tout pouvoir sur ces dispositions afin de faire respecter l'éthique du championnat des clubs.

CDC Vétérans :

La règle des joueurs brûlés s'applique aussi aux joueurs vétérans s'ils sont amenés à jouer dans l'une ou l'autre équipe vétérans de leur club. Ils peuvent cependant évoluer librement (hommes et femmes) en CNC Open et CNC féminin sans être considérés comme joueurs brûlés.

ARTICLE 5) DATES ET HEURES DES RENCONTRES

Les dates et heures des rencontres sont fixées par le comité en fonction des directives de la ligue et de la fédération. Ces dates et heures seront positionnées sur le calendrier du comité départemental pour l'année en cours.

ARTICLE 6) ARBITRAGE DES RENCONTRES

Chaque journée sera sous la responsabilité d'un arbitre. **Le club organisateur** aura la responsabilité de trouver un arbitre officiel. À défaut d'arbitre sur le site, un membre du bureau du club organisateur assurera ce rôle.

Le paiement de l'arbitre sera supporté par l'ensemble des clubs présent sur le site.

ARTICLE 7) CONSTITUTION DES POULES

Les constitutions des poules dépendent du nombre d'équipes inscrites par championnats. Le nombre maximum d'équipes par poule est de 8 équipes. Le minimum d'équipe par poule est de 4 équipes. L'objectif est d'équilibrer le nombre d'équipes par poule.



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports
Comité Départemental de Pétanque des Pyrénées-Atlantiques

Siège : Centre Départemental Nelson Paillou
12, Rue du Professeur Garrigou Lagrange - 64075 PAU Cedex
Tel. : 05 59 14 19 72 - cd64@petanque.fr



Les équipes par poule seront regroupées par lieux géographiques des clubs. Ceci afin de limiter les frais de déplacement des clubs.

Les équipes du même club ne seront pas dans la même poule. Si cela n'est pas possible, les équipes devront se rencontrer au 1^{er} tour.

Le classement des poules sera celui défini par le règlement fédéral.

ARTICLE 8) LIEUX DES RENCONTRES

Les lieux de rencontres seront affectés par le comité, en fonction :

- Des souhaits des clubs qui veulent bien recevoir,
- Des antériorités des clubs ayant déjà organisé ces compétitions.
- Du nombre d'équipes engagées

Nous demandons à chaque club de respecter les dates, heures et lieux des rencontres définis par le comité départemental.

ARTICLE 9) FEUILLES DES RENCONTRES

Les **clubs** qui **reçoivent** sont chargés de faire parvenir sous **48h00**, après les rencontres, **l'ensemble** des feuilles des matchs au comité.

ARTICLE 10) DIFFUSION DES RESULTATS

Le comité diffusera par e-mail les résultats aux équipes concernées **ainsi que la liste des joueurs brûlés**. Le site d'informations du comité sera mis à jour, afin de suivre ces compétitions.

Le comité informera la ligue d'Aquitaine des clubs qui disputeront le championnat régional des clubs l'année suivante.

ARTICLE 11) MONTEE EN CHAMPIONNAT REGIONAL DES CLUBS

La montée des équipes en Championnat Régional des Clubs ne concerne que les championnats de **CDC division 1, CDC féminin et CDC Vétérans**

ARTICLE 12) ORGANISATION DES PHASES FINALES

Les championnats qui n'ont qu'une seule poule ne participent pas aux phases finales. Le classement de la poule détermine le club vainqueur.

L'objectif de ces phases finales est de déterminer les équipes qualifiées pour le CRC de sa catégorie.

Le nombre d'équipes qualifiées par poule sera en fonction du nombre d'équipes engagées.

Ce nombre d'équipes vous sera communiqué en même temps que le tirage des championnats correspondants.



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports
Comité Départemental de Pétanque des Pyrénées-Atlantiques

Siège : Centre Départemental Nelson Paillou
12, Rue du Professeur Garrigou Lagrange - 64075 PAU Cedex
Tel. : 05 59 14 19 72 - cd64@petanque.fr



Tirages des phases finales :

Un tirage au sort, par championnat, sera effectué par la commission sportive du CD64 qui définira les rencontres des équipes des clubs sélectionnées pour les phases finales.

Pour le 1^{er} tour des phases finales le critère suivant est appliqué :

1. Deux équipes d'un même club ne se rencontreront pas au 1^{er} tour de la phase finale.

Pour les tours suivants, un tirage au sort intégral sera effectué.

LE JURY (Article 13 du règlement fédéral)

Un jury doit impérativement être constitué et affiché avant le début de la compétition

Il est impératif de réunir le Jury en cas de litiges signalés

Celui-ci devra fixer l'heure de l'arrêt des parties pour la pause repas ainsi que la reprise de l'après-midi

Composition du Jury :

Le jury est composé des capitaines des équipes d'une même poule, de l'arbitre et du responsable de club.

Le capitaine de chaque équipe de la poule moins les concernés par l'affaire au moment de la réunion (ceux-ci ne peuvent être entendus que comme témoins)

FORFAITS et AMENDES

Le forfait d'une équipe pénalise les résultats sportifs et l'organisation de ces championnats.

Pour toute équipe forfait, le club concerné paiera des amendes définies sur la fiche tarifaire en vigueur.

A charge au club de se retourner financièrement contre les joueurs responsables de ces forfaits.

Le Président

Alfonso DE FIGUEIREDO

Le référent

Jean Marc CAPBLANCO



Annexe Championnat des Clubs Vétérans Déroulement du CDC, CRC et CNC

CDC VÉTÉRANS 2019

Composition de poules à déterminer suivant le nombre d'équipes

Le règlement à appliquer est celui du CNC vétérans et l'annexe des CDC du Cd64

Pour information

Une équipe du club de l'UJ et 2 équipes du club de Pasteur sont maintenues en CTC pour 2019

L'équipe championne 2019 montera en CTC en 2020

Si un club possède déjà 2 équipes en division supérieure (CTC) l'équipe 3 engagée pourra participer en CDC.

Si elle est qualifiée pour monter en 2020, elle ne pourra monter que seulement si une équipe de ce club en CTC descend.

Dans le cas contraire l'équipe vice-championne montera à la place de cette équipe.

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES CLUBS – VETERANS

MARDI 21 MAI 2019

MARDI 28 MAI 2019

MARDI 04 JUIN 2019

MARDI 11 JUIN 2019

Date et lieu des finales à déterminer

Une équipe sera qualifiée pour le CTC Vétérans.

Phase finale

Le tirage est intégral mais seulement deux équipes du même club ne peuvent pas se rencontrer au 1^{er} tour.

Si 2 équipes sont qualifiées pour la phase finale, ils ne pourront pas changer d'équipes lors de cette phase.



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports
Comité Départemental de Pétanque des Pyrénées-Atlantiques

Siège : Centre Départemental Nelson Paillou
12, Rue du Professeur Garrigou Lagrange - 64075 PAU Cedex
Tel. : 05 59 14 19 72 - cd64@petanque.fr



CHAMPIONNAT TERRITORIAL ET RÉGIONAL DES CLUBS – VÉTÉRANS

1^{er} tour le 26 mars 2019 à Pau (64) 1 rencontre	POULE CTC VÉTÉRAN
2^{ième} tour le 9 avril 2019 au CD33 2 rencontres	
3^{ième} tour le 14 mai 2019 à Salies de Béarn (64) 2 rencontres	
3^{ième} tour le 18 juin à saint Livrade (47) 2 rencontres	
17 septembre à Soustons	PHASE FINALE CTC VÉTÉRANS

UNE OU DEUX EQUIPES SERONT QUALIFIEES POUR LE CNC

CHAMPIONNAT NATIONAL DES CLUBS – VÉTÉRANS

OCTOBRE / NOVEMBRE 2019

FINALE CNC VÉTÉRANS

NOTA:

**Le champion des CDC vétérans 2019 est qualifié pour la saison 2020
Les deux phases, CRC et CNC seront organisées sur la même année.**

Les équipes qualifiées en CNC ne le sauront que pour l'année en cours.